

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2493

présenté par
M. Touraine

à l'amendement n° 1610 de M. Bapt

APRÈS L'ARTICLE 36

Compléter cet amendement par les mots :

« du ministre chargé de la santé, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.